

Le conseil municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal à la Mairie de Saint-Denis-en-Val le Vendredi 30 juin 2017 à 19h00, sous la présidence de M. MARTINET Jacques.

Nom / prénom	Présent	Absent	Qui a donné pouvoir à
MARTINET Jacques	X		
LUBET Marie Philippe		X	Denis JAVOY
BOUDON Gérard	X		
GAULT Monique	X		
BOISSAY Bruno	X		
POPINEAU Marie José	X		
JAVOY Denis	X		
BOUDIN Maryse	X		
RICHARD Jérôme	X		
BELLAIS Laurence	X		
BROU Jérôme	X		
GLOUZOUIC Chantal	X		
LABBE Hervé	X		
ROCHE Brigitte	X		
NEVEU Michel	X		
JOHANNET Camille	X		
COUTELLIER Didier	X		
FREMONDIERE Jocelyne	X		
MEUNIER Jean Pierre	X		
PATINOTE Nadine		X	Véronique SERVAIS
SERVAIS Véronique	X		
PARAGOT Bruno	X		
VAUXION Guillaume		X	Monique GAULT
CHASSIGNEUX Marie Jo		X	Bruno BOISSAY
ROZIER Nicolas	X		
DANTON Marie Thérèse	X		
MOUAK Prosper	X		
BEMBE Maxime		X	Prosper MOUAK
ORTEGA GIMENEZ Valérie	X		

Le dimanche 24 septembre 2017, au matin, auront lieu les élections sénatoriales au Tribunal de Grande Instance, rue de la Bretonnerie à Orléans, chaque liste comportera 3 sénateurs (1 titulaire et 2 suppléants).

M. MARTINET annonce que lui et Laurence BELLAIS sont électeurs ce soir des grands électeurs mais qu'ils ne figurent pas sur la liste des personnes éligibles car ils font partis d'autres collèges. Pour M. MARTINET du collège du Conseil Régional et pour Mme BELLAIS du collège du Conseil Départemental.

*1 – Mise en place du bureau électoral*

M. le Maire est président de bureau.

Madame Valérie ORTEGA est désignée secrétaires de séance.

Monsieur Michel NEVEU et Marie-Thérèse DANTON sont les conseillers municipaux les plus âgés.

Madame Camille JOHANNET et Monsieur Didier COUTELLIER sont les conseillers les plus jeunes.

## 2 – Mode de scrutin

Les délégués (au nombre de 15) et les suppléants (au nombre de 5) sont élus à la représentation proportionnelle et à la plus forte moyenne.

Deux listes se présentent : liste pour Saint-Denis-en-Val et ensemble pour Saint-Denis

## 3 – Election

26 exprimés pour la liste Saint-Denis-en-Val (liste A)

3 pour la liste Ensemble pour Saint-Denis (liste B)

- Pour les titulaires :

Détermination du quotient électoral aux délégués :  $29/15$  (car 15 tit à désigner) = 1.93

Attribution des mandats

- liste A :  $26$  (suffrages exprimés) /  $1.93 = 13.47$  soit 13 mandats

1- liste B :  $3/1.93 = 1.55$  soit 1 mandat

- 13 et 1 mandats font 14 donc reste 1 à répartir (par rapport au 15) à la plus forte moyenne

liste A :  $26 / 13 + 1 = 1.85$

liste B :  $3/1+1 = 1.5$

1.85 est supérieur à 1.5 ....le 15ème et dernier mandat est donc attribué à la liste A

Donc pour les titulaires =  $13 + 1 = 14$  pour la liste A et 1 pour la liste B

- Pour les suppléants

Détermination du quotient électoral aux délégués :  $29/5$  (car 5 suppléants à désigner) = 5.8

Attribution des mandats

- liste A :  $26$  (suffrages exprimés) /  $5.8 = 4.48$  soit 4 mandats

- liste B :  $3/5.8 = 0.55$  soit 0 mandat

- 4 et 0 mandats font 4 donc reste 1 à répartir (par rapport au 5) à la plus forte moyenne :

liste A :  $26 / 4 + 1 = 5.2$

liste B :  $3/0+1 = 3$

5.2 est supérieur à 3 ....le 5ème et dernier mandat est donc attribué à la liste A

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Délégués titulaires	Suppléants
Liste Saint Denis en Val	3	1	0
Ensemble pour Saint Denis	26	14	5

La séance du conseil municipal est levée à 19 h23.

Il est alors procédé à la signature du procès-verbal.

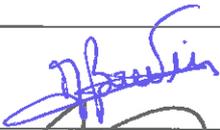
A Saint-Denis-en-Val, le 30 juin 2017  
Le Maire, Jacques MARTINET



Le secrétaire de séance,

Valérie ORTEGA

Signatures des membres du Conseil municipal du 30.06.2017:

MARTINET Jacques	
LUBET Marie-Philippe	BOUDON Gérard
GAULT Monique	BOISSAY Bruno
POPINEAU Marie José	JAVOY Denis 
BOUDIN Maryse 	RICHARD Jérôme
BELLAIS Laurence 	BROU Jérôme
GLOUZOUIC Chantal	LABBE Heryé 
ROCHE Brigitte 	NEVEU Michel
JOHANNET Camille	COUTELLIER Didier 
FREMONDIERE Jocelyne	MEUNIER Jean Pierre
PATINOTE Nadine	DANTON Marie Thérèse 
SERVAIS Véronique	PARAGOT Bruno
ROZIER Nicolas 	VAUXION Guillaume
CHASSIGNEUX Marie Jo	MOUAK Prosper
BEMBE Maxime	ORTEGA Valérie 